

avait découvert des ruisseaux à truites, dans le sous-sol de l'établissement de Hull et tout le monde y allait de ses commentaires cyniques et aigres. Par la suite, il y eut changement dans la direction de l'établissement et le calme revint.

Il me semble que l'on devrait, en principe, recourir de quelque façon à l'affermage lorsqu'il s'agit de travaux d'imprimerie. Je dis, et ce faisant je parle au nom de mon parti, que nous ne sommes pas socialisants au point de vouloir que tous les travaux d'imprimerie exécutés pour le gouvernement fédéral—et je songe en particulier à la publication de textes—soient confiés à l'Imprimeur de la Reine. Je comprends que cela peut permettre d'assurer un certain équilibre, mais j'entrevois aussi des possibilités du côté du favoritisme politique et de la mesquinerie, en ce qui concerne l'adjudication de contrats. Je sais pertinemment qu'une revue particulière a été lancée pour l'Armée canadienne, et que dès que le gouvernement a changé il y a quelques années, l'entreprise de l'impression a été inopinément confiée à une maison favorable au parti au pouvoir. Un tel élément peut s'insinuer, mais si nous l'oublions, il me semble que ce que nous devons rechercher dans ce genre de contrat c'est une concurrence intégrale, absolument dénuée de favoritisme. Je ne suis pas sûr que nous en soyons arrivés là. J'aimerais à avoir de plus amples détails sur les modalités de cet achat d'impression pour être sûr qu'en vertu des réformes que présente le ministre, nous posséderons cette garantie.

La question suivante relative à l'administration de l'Imprimerie de la Reine concerne un aspect qui me tracasse depuis six ans. Il s'agit du fait que tous ces petits contrats d'articles et de marchandises qui, je crois, s'élèvent à quelque \$18,000,000 par année, ont toujours été concentrés dans notre région, soit le triangle Ottawa-Montréal-Toronto. Ils n'ont vraiment pas été suffisamment répartis par tout le pays. Ces dernières années, nous avons eu à ce sujet des suggestions qui traduisent, surtout en 1960-1961, des tentatives de disséminer ces commandes. Presque dans tous les endroits que j'ai visités au Canada, imprimeurs, fournisseurs de formules et autres, même dans les villes les moins importantes, estiment qu'ils devraient entrer en concurrence ou devraient avoir le droit de présenter des soumissions pour ces commandes.

Néanmoins, les commandes de moindre importance qu'exécuteraient ces gens-là semblent être données à un groupe très select à l'intérieur du triangle. Si j'appelle l'attention du ministre là-dessus, c'est que je

compte qu'il va chercher à améliorer la situation. Je n'ai pas l'impression que le rapport Glassco indique nettement qu'il y aurait moyen de faire plus d'achats de ce genre dans les provinces autres que l'Ontario et le Québec.

Le ministre n'est pas sans savoir non plus, d'après les questions que j'ai posées et auxquelles il a répondu, que celui qui est chargé de tels achats jouit d'une très grande latitude, d'une latitude à exercer de la manière la plus scrupuleuse. Dans un sens, c'est conférer trop d'autorité à quelqu'un qui est appelé à acheter tant de fourniture en une année, à moins que la règle et le code ne soient des plus stricts. L'homme qui est à la tête du service finit par avoir le droit—droit qu'on exerce et, je pense que le ministre en conviendra, qu'on a beaucoup exercé—de modifier les commandes, de changer le nombre des concurrents, de faire de nouveaux appels d'offres ou de faire téléphoner pour obtenir des soumissions de la part du groupe choisi. C'est prêter le flanc à la corruption et à l'injustice.

Si le ministre pouvait nous dire que les nouvelles méthodes qu'adoptera le ministère de la Production de défense rectifieront cette situation, je serais très heureux et je sais que d'autres membres de cette Chambre le seraient aussi. La région Ottawa-Hull est une région où naissent facilement les rumeurs et les soupçons. Je ne veux pas m'attarder à tous les renseignements qu'on m'a transmis. Je suis prêt à reconnaître l'intégrité du ministre en la matière, mais en plus de cette assurance générale, j'aimerais bien connaître certains des détails qu'on envisage dans ce genre d'achats.

J'aimerais, en outre, signaler au ministre une espèce de contradiction dans les réponses qu'il m'a données. Je lui en cite un exemple. J'aimerais lire d'abord la question n° 126 qui se trouve à la page 3807 du hansard du 16 octobre 1963:

A-t-on offert à M. Roger Duhamel, Imprimeur de la Reine, le poste proposé d'Éditeur de la Reine, et, dans le cas de l'affirmative, a) l'a-t-il accepté, b) son traitement restera-t-il le même, c) quelles sont ses principales responsabilités, d) de qui relève-t-il au premier chef, e) à quelle date a-t-il fait fonction de suppléant la première fois?

Voici quelle réponse m'a donnée par le ministre:

La création du poste d'Éditeur de la Reine et les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi sont encore à l'étude.

Le ministre devra pourtant reconnaître qu'on a fait des achats en vertu de ce nouveau régime au nom du pseudo-Éditeur de la Reine.

**L'hon. M. Drury:** De l'Imprimeur de la Reine.